

# ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de GAYE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent             | Libellé Grade Actuel          | Libellé Grade proposé                                  | Niveau | Observations      |
|-------------------|-------------------------------|--|--------|-------------------|
| M. POIRET Romaric | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1      | DOSSIER RECEVABLE |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à *Gaye*  
le 28/07/2023

Le Maire (ou le Président)

